



## Compte rendu du CTL du 16 juin 2017

La CFTC n'a pas de représentant pour cette séance.

Déclaration d'une liminaire de Solidaire relative au mal être des agents et dont l'origine se trouve dans les suppression d'emplois, la promotion en berne...

M Le Buhan répond que ces sujets sont bien à l'ordre du jour. Il indique être favorable aux différents outils de mesure que sont le Tableau de Veille Sociale, le DUERP....mais que l'on peut bien sûr avoir une analyse différente des chiffres. Il M le Buhan n'est pas d'accord avec les propos tenus et pense notamment qu'il s'agit de mots d'ordre nationaux qu'il conviendrait d'adopter au niveau local.

### 1- Approbation du compte rendu du CTL du 25 avril 2017 par la CGT et la CFDT, Solidaire et nous même nous sommes abstenu dans la mesure où nous n'y étions pas présent

#### 2- Bilan de campagne du DUERP

Chaque service tient une réunion pour compléter un document (le DUERP) qui aboutit in fine à un document où figure les actions à mener pour améliorer les risques professionnels : 60 actions y ont été recensées. Il est difficile de toutes les réaliser, on s'approche des 40 actions abouties, sans parler de celles pour lesquelles la suppression du risque est impossible (risque routier). Plusieurs questions sont alors posées par les OS.

La CFDT demande si une vitre, à la caisse, va être installée à Vendôme. Il a été répondu qu'en l'état, les normes de sécurité sont respectées et qu'en outre, le risque d'agression s'avère accru en présence d'une vitre. L'exemple de la Poste est cité, la vitre a pour conséquence d'inciter la personne à parler plus fort et d'avoir un sentiment d'incompréhension, d'où un nombre d'incivilité plus grand ainsi que d'agression.

Le sujet sur le bruit dans les « open-space » est soulevé. M le Buhan indique qu'il faut attendre de voir ce que donne l'action menée au SPF pour déterminer la suite donnée à cette requête, notamment au regard du coup élevé de l'opération.

La question est posée des salles de rafraîchissement, celles-ci doivent permettre aux agents de se rafraîchir pendant les périodes de fortes chaleurs. A Vendôme, il n'y a pas de soucis. Sur Blois et Romorantin, des devis sont en cours. Les sommes sont très élevées pour avoir une salle climatisée. Une réflexion est en cours pour penser à une salle supplémentaire à celle du 2ème à Bodin, notamment au RDC...à suivre donc.

#### 3- Baromètre social départemental.

55 % des agents ont répondu aux questions du baromètre social, c'est bien, même si ce chiffre est en baisse. Parmi les opinions exprimées, il ressort 53 % de tonalité positive. Le département 41 est très nettement au-dessus des autres départements de la délégation, et il est au 7ème rang au plan national (après 4 départements de la région Ile de France, la Région Rhône Alpes, et derrière l'Oise...)

Dans le 41, les agents s'estiment plutôt bien informés, l'indicateur relatif à Nausicaa a notamment beaucoup progressé. La CFDT indique que pourtant, lors de sa tournée dans les PNC, elle a pu constater que tous les agents n'ont pas l'habitude d'Ulysse41, notamment depuis qu'il n'est plus ouvert de manière systématique à l'ouverture du micro.

Nous FO, rétorquons que l'ouverture du micro sur Ulysse 41 n'incite pas davantage les agents à s'y rendre, mais que c'est la richesse des publications faites les y incite. En outre, dans les trésoreries, le monde internet et intranet est passé dans les habitudes, que l'utilisation d'Ulysse 41 y est le même qu'à Blois.

Ce qui surprend M Le Buhan, c'est le ressenti négatif des agents relativement aux attentes des usagers, puisque dans le même temps les usagers sont satisfaits de nos services à plus de 93 %. Cependant, il reste prudent, dans la mesure où, ce baromètre social est une photo prise à un instant T.

Il est à noter que l'opinion est majoritairement défavorable sur les sens et le rythme de l'évolution de la DGFIP.

#### **4- Tableau de bord de veille social**

Le TBVS sera modifié l'an prochain, dans un souci d'en améliorer son utilité. Aujourd'hui, cet outil permet de sensibiliser les chefs de services, notamment sur leurs agents en difficultés. C'est un outil, non suffisant, en soi, mais un outil d'appréciation malgré tout.

Il faut bien faire attention aux chiffres « bruts ». Le nombre de congés maladie, corrigés des arrêts de plus de 50 jours, est en augmentation 2 %. Celle-ci s'explique par les maladies hivernales. L'augmentation du nombre de signalement traduit plus un réflexe de signalement des incidents (au nombre de 24), que l'augmentation de ceux-ci. La direction fait un courrier aux personnes mises en cause dans une fiche de signalement, les agents sont également reçus par l'assistant de prévention et par les RH. Cette année, 2 signalements ont fait l'objet d'un dépôt devant le procureur de la République. L'augmentation du nombre de jour mis sur un CET peut être le fait d'un agent qui prépare sa retraite, le changement de mission (investissement = moins de congés pris), peut être motivé par des raisons économiques (rachat des jours). C'est l'accumulation de plusieurs critères qui peut éventuellement constituer une alerte...et encore.

#### **5- PAP-DUERP :**

Les éléments sont actualisés chaque année en groupe de travail. Ensuite le Plan Annuel de Prévention est présenté au CHS-CT.

Nous, FO, demandons des explications sur le risque très élevé qui est présent sur la trésorerie de Romorantin. Il s'agit d'un très gros problème d'archivage au sein de la salle de travail. Il a été proposé par la direction qui s'est rendu sur place, la mise en place de crédits pour avoir des vacataires, qui s'attacherait à cette mission. A ce jour aucune suite n'y a été donnée. M Le Buhan souhaite réussir à convaincre qu'il faut des vacataires.

L'autre point rouge est le SIP de Blois, qui reçoit du public en détresse. Mme Burtet des RH incite les agents à faire, voir refaire, le stage sur les publics difficiles. Ce stage se déroule sur Blois.

Compte tenu des événements récents au sein du SFDL, FO demande à ce que le service SFDL soit sur une ligne distincte de celle du SQCL. Leurs missions et les RPS (risques psychosociaux) y étant très différents. Le Directeur acte cette demande, il y aura bien une ligne spécifique pour le SFDL à l'avenir. FO soulève que les lignes du PAP n'ont pas évoluées d'une année à l'autre. FO note aussi que les RPS arrivent en général à la fin de la réunion et sont parfois traités rapidement...Le Directeur redit que ce qui est arrivé au SFDL est un échec de la Direction

M Le Buhan répond que l'outil du PAP-DUERP demeure utile malgré tout, puisqu'il permet d'identifier des difficultés et d'en résoudre.

## **6- Questions Diverses**

### **Restaurant à Romorantin :**

Solidaires s'étonne que le poste de Romorantin est isolé, c'est-à-dire non relié à un restaurant administratif. En effet la commune de Romorantin a répondu négativement à la possibilité de se rattacher au restaurant de la commune. Les agents peuvent donc prétendre à des tickets resto. 52 personnes ont déjà fait leur demande en ce sens. M Le Buhan demande si les OS souhaitent que l'on rouvre le dossier de la restauration sur Romorantin. Pour FO, non, dans la mesure où plus de 95 % des agents adhèrent au principe des tickets resto, en lieu et place d'une cantine...éloignée. Il faut laisser aux agents cette possibilité de bénéficier des tickets restaurant, dans ce cas bien particulier, puisqu'il va dans le sens des agents.

Le sujet ne sera pas ré-ouvert...

### **Projets des restructuration pour 2018 :**

Solidaire pose la question du calendrier des prochaines restructuration du réseau. M Le Buhan répond que compte tenu de l'installation d'une nouvelle équipe ministérielle, il ne connaît pas encore les projets pour 2018. Il espère le savoir avant la mi-juillet.

M Le Buhan, nous informe aussi qu'il pense obtenir un feu vert pour le déplacement de la gestion de plusieurs Ephad gérés aujourd'hui en trésoreries, à la paierie départementale. En effet, la gestion des Ephad nécessite la connaissance de la nomenclature M22. Celle-ci est spécifique et est en général connue d'une personne chevronnée, mais ancienne...L'objectif est donc de concentrer ce type de problématique sur un seul poste. La paierie est le poste ad-hoc puisque c'est aussi le conseil départemental (géré par la paierie) qui finance au moins partiellement ces établissements.